

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL****Département
des Alpes Maritimes**Arrondissement de
GRASSE

Nombre de membres

Afférents au conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
29	29	27

N° 29.03.2019.10

Objet de la délibération :
**COMPTE ADMINISTRATIF
2018 DU BUDGET
PRINCIPAL DE LA
COMMUNE DE LA
COLLE-SUR-LOUP -
VOTE**

- Original.
 Expédition certifiée conforme à l'original.

Pour le Maire,
Le Directeur Général des Services,

Date de la convocation :
21 mars 2019

Certifié exécutoire compte tenu

De la date d'affichage :

De la date de transmission et de réception en Sous-Préfecture :

Pour le Maire,
Le Directeur Général des Services,

de la Commune de LA COLLE SUR LOUP

SEANCE DU 29 MARS 2019

L'an deux mille dix-neuf et le vingt-neuf mars à dix-huit heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur **Jean-Bernard MION**, Maire.

PRÉSENTS :

M. MION – CIRIO - Mme CUBIZOLLES - M. BORIOSI - Mme MARINO - M. CHAUVIN - Mme MINEÏ - Mme RAUZY - Mme WALTER - M. LEMESSIER - Mme RAY - M. BERNARD - Mme MUIA - Mme TALAYRACH - Mme BILLOIS - Mme CHAQUET - M. BERTAUX - M. CHABROUX - Mme LEBEL - Mme PRUNEAUX – M. GAUCHER – M. VERGES – M. HELY

PROCURATIONS :

M. DURAND pouvoir donné à M. MION
M. MONRAY pouvoir donné à Mme MINEÏ
M. STOJEBÀ pouvoir donné à M. CHAUVIN
M. THUBET pouvoir donné à M. CIRIO
M. LUCAS pouvoir donné à M. BORIOSI
Mme LAFFORGUE pouvoir donné à Mme PRUNEAUX

M. CIRIO est nommé secrétaire de séance.

Monsieur Jean-Bernard MION, Maire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2121-14, et R2121-8

EXPOSE au Conseil Municipal :

Le Compte Administratif de la commune de La Colle-sur-Loup pour l'exercice 2018 a été arrêté le 31 Décembre 2018.

Les recettes et dépenses constatées ainsi que les résultats du Compte Administratif 2018, dressé par Monsieur Jean-Bernard MION, ordonnateur, peuvent être récapitulés comme indiqué ci-après :

AR PREFECTURE

006-210600441-20190329-2903201910-DE
Reçu le 04/04/2019

	Résultat à la clôture exercice 2017	Résultat de l'exercice 2018	Résultat de clôture exercice 2018	solde restes à réaliser reportés sur 2019	prévision affectation au 1068
Investissement	862 083,99	-1 460 262,21	-598 178,22	-455 556,86	1 053 735,08
Fonctionnement	1 654 331,72	469 364,38	2 123 696,10		
			1 525 517,88		

Ces résultats sont en parfaite concordance avec le Compte de Gestion du comptable public qui fait l'objet d'une autre délibération.

En conséquence :

Après s'être fait présenter le Budget primitif de l'exercice 2018 et les Décisions Modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats ainsi que le Compte Administratif dressé par l'ordonnateur accompagné du Compte de gestion du receveur,

Considérant que Monsieur Jean-Bernard MION, ordonnateur, a normalement administré, pendant le cours de l'exercice 2018, les finances du budget principal de la commune en poursuivant le recouvrement de toutes les créances et n'ordonnant que les dépenses justifiées,

Rappelant que le Compte Administratif est voté hors la présence du Maire,

Il est proposé au Conseil Municipal de confier la présidence de séance à Monsieur Patrice CIRIO, 1^{er} Adjoint, et :

- **De prendre acte** de la présentation faite du Compte Administratif 2018 du Budget Principal de la commune qui sera joint à la délibération ;
- **De procéder** au vote du Compte Administratif 2018 du Budget Principal de la commune ;
- **De déclarer** toutes les opérations de l'exercice 2018 définitivement closes et les crédits annulés,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et procédé au vote, sous la présidence de Monsieur Patrice CIRIO, 1^{er} Adjoint

- **DONNE ACTE** de la présentation faite du Compte Administratif 2018 du budget principal de la commune de La Colle-sur-Loup, joint en annexe à la présente délibération ;

AR PREFECTURE

006-210600441-20190329-2903201910-DE
Reçu le 04/04/2019

- **VOTE** le Compte administratif 2018 du budget principal de la commune de La Colle-sur-Loup et arrête les résultats des différentes sections budgétaires comme suit :

	Résultat à la clôture exercice 2017	Résultat de l'exercice 2018	Résultat de clôture exercice 2018	solde restes à réaliser reportés sur 2019	prévision affectation au 1068
Investissement	862 083,99	-1 460 262,21	-598 178,22	-455 556,86	1 053 735,08
Fonctionnement	1 654 331,72	469 364,38	2 123 696,10		
			1 525 517,88		

- **DECLARE** toutes les opérations de l'exercice 2018 définitivement closes et les crédits annulés.

Ce à l'**UNANIMITE** des membres présents et représentés :

- **Ont pris part au vote** : **27** (*hors la présence du Maire qui détenait également un pouvoir*)
- **Ont voté pour** : **27**
- **Ont voté contre** : **0**
- **Se sont abstenus** : **0**

Ainsi délibéré à La Colle-sur-Loup les jours, mois et an susdits et ont signé les membres présents.



Le Président de séance,

Patrice CIRIO